

La peste à bord du « Sénégal », une quarantaine au Frioul

Extrait d'une communication faite par le Dr. Bucquoy à l'Académie de médecine publié dans la Revue Scientifique du 16 novembre 1901



© : Sciences.gloubik.info

Date de mise en ligne : 28 décembre 2017

Je crois répondre au désir de l'Académie en venant apporter à cette tribune la relation de l'épidémie de peste qui s'est déclarée récemment à bord du Sénégal, et nous a obligés, un certain nombre de nos confrères et moi, de subir une quarantaine au lazaret du Frioul.

L'Académie se rappelle l'intéressante communication qui lui a été faite au mois de mars dernier par notre collègue M. Proust, au sujet de la peste. Il nous a montré comment cette maladie, qui règne à Bombay depuis 1896, a, par le fait des communications par la navigation à vapeur, disséminé des foyers dans les cinq parties du monde, et devient par là un danger redoutable pour l'Europe. Ce danger est plus grand et menace plus directement la France depuis que le fléau atteint, comme c'est actuellement le cas, des ports de la Méditerranée avec lesquels notre pays est en relations continuelles.

M. Proust a eu grandement raison quand il a ajouté que ce danger pouvait être conjuré grâce à l'application rigoureuse des mesures sanitaires édictées par les règlements, et qu'il y avait lieu d'espérer que la peste serait facilement éteinte sur place, et qu'on s'opposerait à la formation de foyers (séances du 19 et du 26 mars 1901).

Mais les règlements, si bons qu'ils soient, n'ont de valeur et d'efficacité que par la manière dont ils sont appliqués. Or une assez fâcheuse expérience, à laquelle la presse a donné un certain retentissement, nous a mis en mesure d'apprécier comment les services sanitaires sont armés pour parer aux dangers d'une invasion de la maladie, et comment sont appliquées les mesures préservatrices prescrites en pareil cas.

Le récit des faits dont nous avons été témoins, je pourrais dire les victimes, permettra à l'Académie de se rendre compte des lacunes regrettables que j'aurai à lui signaler.

Tout le monde connaît ici, au moins de

réputation, les croisières organisées par M. Olivier...

Cette année le programme était des plus attrayants. Il comprenait Rhodes, Chypre, le Liban, la Galilée, Jérusalem, avec retour par Candie et l'île de Malte. Aussi les adhérents furent nombreux, et plus nombreux que d'habitude. 174 passagers s'embarquaient le samedi, 14 septembre, à Marseille, sur le Sénégal, paquebot des Messageries maritimes que M. Olivier nolise¹ habituellement pour ses voyages.

Nous partions sous les auspices les plus favorables. Un certain nombre de passagers retrouvaient sur le Sénégal des compagnons des croisières précédentes. On peut dire que la société était choisie. Nous comptons parmi les membres de la croisière un ancien ministre, M. Raymond Poincaré ; un membre de l'Institut, M. P. Picard ; M. Diehl professeur à la Sorbonne, directeur scientifique de la croisière ; des magistrats et des avocats distingués ; le peintre Clairin ; plusieurs ecclésiastiques, et chose intéressante, dans les circonstances qui allaient se produire, dix-sept médecins : avec moi, M. Chauffard et M. Richardière, médecins des hôpitaux ; M. Demons, professeur de clinique chirurgicale à Bordeaux ; M. Aubert, ancien chirurgien de l'Antiquaille de Lyon ; M. Bernheim (de Nancy) ; un médecin connu de La Haye, M. de Zvaan ; plusieurs confrères de Paris et de la province, auxquels leur nom et leur situation donnaient une grande autorité. J'ajoute que presque tous nous étions accompagnés de nos familles, femmes et enfants.

Le dimanche 15, relâche à Ajaccio et départ le soir à 4 heures pour l'île de Rhodes où nous devions débarquer le jeudi matin .

Dans la matinée du lundi 16, surlendemain de notre départ, par une mer calme, alors que tous étaient tranquilles, et tout à la joie d'une traversée qui s'annonçait heureuse et des satisfactions qu'on se

1 noliser : affréter, louer

promettait dans ce beau voyage, M. Piotrowski, médecin du bord, vint prier M. Chauffard de voir avec lui un homme de l'équipage qui lui donnait quelque pré-occupation.

C'était le second maître d'équipage, qui, depuis deux jours, était souffrant. La veille on lui avait trouvé des signes d'embaras gastrique et prescrit une purgation, mais ce matin-là M. Piotrowski constatait qu'il avait une fièvre assez vive et de plus un léger gonflement des ganglions inguinaux dans l'aîne gauche.

Cet homme, qui appartenait depuis longtemps à l'équipage du *Sénégal*, était âgé de trente-trois ans, de constitution extrêmement robuste. Il n'était pas couché, se sentait à peine malade et demeurait jusque-là mêlé au reste de l'équipage.

Cette adénite qui ne reconnaissait pas de cause traumatique, ni spécifique, et que le malade attribuait aux fatigues qu'il avait subies avant le départ du *Sénégal*, s'accompagnant d'une fièvre assez intense, parut aussi suspecte à M. Chauffard qu'au médecin du bord, et mon avis, qu'ils voulurent bien me demander, fut absolument conforme au leur.

La chose était assez sérieuse pour que nous désirions d'autres lumières, et nous priâmes M. Demons, de Bordeaux, de s'adjoindre à nous et d'en faire l'examen chirurgical. Pas plus que nous, après les plus minutieuses explorations, M. Demons ne trouva aucune lésion superficielle pour expliquer l'adénite.

Le cas était donc suspect, à supposer que ce ne fût pas un cas de peste confirmée. Dans ces conditions que fallait-il faire ? Quel parti prendre au point de vue du voyage que nous commençons ?

D'abord, pour le malade, pratiquer son isolement immédiat et faire, si possible, une injection de sérum anti-pestueux. Mais du sérum anti-pestueux, il n'y en avait pas à bord, quoique le *Sénégal* fit le service d'Alexandrie, port infecté, où la peste avait subi de la recrudescence à la fin

d'août, et où le bateau avait séjourné les deux jours réglementaires.

On m'avait signalé pour cette époque, à Alexandrie, onze cas de peste, dont six morts ; rien d'officiel.

Pour la seconde question, fallait-il, en attendant la confirmation ou l'infirmité du diagnostic présumé, continuer le voyage, ou dès ce moment retourner en arrière ? La solution de la question nous fut donnée par le commandant et le médecin du bord, qui nous rapportèrent des faits très probants ne laissant pas de doute que, ayant à bord un malade atteint d'adénite, quelle que fût sa nature, tous les ports de la Turquie nous seraient fermés. Nous nous exposions donc à une navigation prolongée, désormais sans objet, et finalement à une quarantaine probable, dans un lazaret turc, et dans quelles conditions !

Le plus sage était donc de regagner au plus tôt un port français pour débarquer le malade, avec la possibilité, si nos craintes n'étaient pas justifiées, de repartir de là avec patente nette et de recommencer le voyage. Marseille était tout indiqué.

C'est l'avis que nous avons émis, et en cela nous étions d'accord avec le commandant du *Senegal*. Mais nous avons à compter avec nos familles et les passagers qui ne soupçonnaient rien de ce qui se passait. Avant de prendre une décision aussi grave, nous crûmes devoir en référer à nos confrères, qui, convoqués par nous, sur l'exposé des faits, furent unanimes à conclure au retour immédiat à Marseille.

Je dois dire, à la louange de tous les passagers du *Sénégal*, que ni la contrariété de voir manquer un voyage très désiré, ni surtout l'idée d'avoir la peste à bord, n'eut sur le moral l'influence fâcheuse qu'on aurait pu redouter. Tout le monde comprit qu'on se trouvait en présence d'une fatalité qu'il fallait subir, que le mieux était de sortir le plus tôt possible de ce mauvais pas sans s'exposer à de fâcheuses éventualités.

Le Sénégal, qui arrivait aux îles Lipari, retourna en arrière. Le soir, une conférence intéressante faite par M. Diehl sur les pays que nous ne devons plus voir, occupa les esprits, et le lendemain mardi 17, nous repassions au détroit de Bonifacio, où le commandant du Sénégal put avertir la direction des Messageries maritimes que nous avions à bord un cas suspect de peste et que le bateau revenait à Marseille.

Notre arrivée à Marseille, ou plutôt au Frioul, fut retardée par un brouillard épais dans la matinée du mercredi 18. Nous étions attendus par le service sanitaire à 5 heures du matin ; il était 11 heures quand nous arrivâmes.

Vers 1 heure, arrivée de M. Jacques, chargé de la visite des passagers, de l'examen du malade, et de recueillir, pour l'examen bactériologique, du liquide bubonique. Déjà, dans les quarante-huit heures qui ont précédé, le commandant du Sénégal avait procédé à la désinfection des locaux occupés par l'équipage. Ceux-ci et les hommes eux-mêmes avaient été lavés au sublimé, leurs effets désinfectés à l'étuve ; aucune autre mesure nouvelle ne fut prescrite.

En attendant le résultat des examens, les passagers restaient sur le Sénégal dans les eaux du Frioul, dans le voisinage d'un autre bateau des Messageries qui terminait sa quarantaine deux jours après, l'Ernest-Symons.

Quelques heures après, nous reçûmes la visite de M. Catelan, directeur du service sanitaire de Marseille, accompagné de M. Gauthier, chargé du laboratoire de bactériologie. Les premières recherches sur frottis avaient donné des bacilles pesteux, mais en petit nombre et mal caractérisés. Le cas, toutefois, ne paraissait pas douteux. On demanda des rats ; on en trouva quelques-uns bien vivants qui furent emportés.

Les rats avaient été recherchés dès le début ; on ne trouvait pas de rats morts. Pour nous, dont l'expérience en matière

de peste était nulle, c'était une circonstance à laquelle, dans ce cas douteux, mais suspect, nous attachions quelque importance.

Au reste, la chose n'était pas tellement claire, même à notre arrivée au Frioul, que M. Jacques, qui avait soigné les pestiférés du Laos, et avait déjà, comme son collègue, M. Gauthier, contracté la peste, n'eût émis lui-même des doutes sur la nature de la maladie. C'était pourtant bien la peste. Transporté de suite à l'Hôpital de Ratoneau, le malade reçut, mais trop tardivement, les injections qui lui avaient manqué jusque-là ; la fièvre et le délire se maintinrent et augmentèrent, et dans la nuit du samedi au dimanche, il succombait.

Comment avait-il contracté la peste ? Nous ne comprenions pas que, parti de Marseille, port indemne, après un séjour de dix-sept jours, retour d'Alexandrie, il eût pris la maladie dans ce dernier port, l'incubation de la peste n'ayant qu'une durée de quelques jours.

La question d'étiologie fut résolue le lendemain de notre débarquement, au lazaret et la confirmation de l'origine de ce cas de peste par les rats, quand on ouvrit la soute au linge sale, où l'on trouva un certain nombre de rats morts, dont je n'ai pas le chiffre officiel.

Nous sûmes aussi, par les recherches bactériologiques, que les rats vivants, quoique en apparence bien portants, étaient tous infectés du bacille pesteux. La même remarque avait déjà été faite pour les rats du Laos.

L'explication la plus probable dans ce cas de peste est donc celle-ci. On sait avec quelle facilité les rats pénètrent par les cordages et les amarres dans les bâtiments au mouillage. Pendant son séjour à Alexandrie, le Sénégal est resté deux jours à quai et a pu embarquer ces agents d'infection chez lesquels la maladie a évolué pendant son retour à Marseille. C'est ainsi que des rats pesteux ont infecté le bateau, auquel cependant, grâce à une

inspection sanitaire insuffisante, on a donné une patente nette sur cette considération que le navire avait quitté Alexandrie depuis dix-sept jours, et qu'il n'avait présenté aucun cas de maladie.

De là cette aventure, probablement unique dans l'histoire des quarantaines, d'un bateau partant d'un port non infecté, et obligé de faire, au départ, une quarantaine qu'on ne fait ordinairement qu'au retour.

Je continue notre odyssée. Nous attendions la décision du Conseil de santé et nous nous préparions à débarquer au lazaret. On n'était pas pressé de nous y recevoir, car, me disait M. Catelan, il y a bien des logements, mais pas de serveurs. Or nous arrivions 174 et il y avait pour tout ce monde 6 gens de service. Il fallait donc pourvoir à tout ce qui était nécessaire, non seulement au logement, mais à la nourriture et à l'entretien d'un nombre tout à fait inusité de passagers, et de passagers de première classe.

Nous devions donc rester jusqu'au samedi sur le Sénégal, lorsque le lendemain de notre arrivée, jeudi 19, un nouveau cas de peste se manifesta chez un autre homme de l'équipage, qui fut immédiatement débarqué et conduit à l'Hôpital de Ratoneau.

Plus heureux que son camarade, il put recevoir tout de suite les soins nécessaires, et en particulier les injections de sérum de Yersin : il guérit.

Alors la patience des passagers du Sénégal fut à bout.

Déjà on s'expliquait mal qu'on nous laissât un temps aussi long sur un bateau infecté sans nous soustraire au danger de la contagion et sans nous débarquer, ni qu'aucune des mesures de désinfection auxquelles on s'attendait ne fût prise immédiatement, soit à l'endroit des passagers, soit pour la désinfection du Sénégal lui-même. Et voilà qu'un nouveau cas de peste éclate à bord !...

Des instances furent faites pour obtenir un débarquement immédiat. Celui-ci ne pouvait se faire en raison de l'heure tardive ; il fut avancé de vingt-quatre heures, et, le vendredi 20, nous quittions le Sénégal pour entrer en quarantaine au lazaret du Frioul. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel soulagement on abandonna le bateau infecté.

Ce fut donc le vendredi 20, à midi, que nous prîmes possession du Frioul. Depuis le mardi 17, notre retour était signalé de Bonifacio. À la porte de Marseille, qui offre toutes les ressources, près de Toulon, qui pourrait par la marine donner tout le personnel nécessaire, rien n'était prêt pour nous recevoir. Personnel insuffisant, de sorte que ce furent les hommes mêmes de l'équipage du Sénégal qui durent transporter nos bagages dans nos chambres ; pas de linge, de bougies, de savon, ni d'autres objets indispensables. En un mot, pas de service organisé.

Les journaux se sont beaucoup occupés de notre triste aventure. Ce qu'ils ont dit de l'inconfort que nous avons trouvé au Frioul est vrai et dépasse tout ce qu'on pourrait supposer.

Je n'aborde pas ce côté de la question, car, heureusement, la bonne humeur, l'entrain de nos compagnons d'infortune, le talent artistique de certains d'entre eux nous ont aidés à passer sur bien des desideratums.

Une fois au lazaret nous n'entendîmes plus parler de rien. Consigne sévère limitant nos promenades à une enceinte soigneusement fermée ; un charmant confrère, M. Jacques, chargé de nous surveiller et de nous soigner au besoin ; puis un peloton de neuf gendarmes pour nous garder et nous empêcher d'enfreindre la consigne et de dépasser les limites de notre internement.

Mais, par une bonne chance, la présence de M. Poincaré parmi nous et ses bons rapports avec M. Lutaud, préfet de Marseille, nous valurent des adoucissements auxquels se refusait l'administra-

tion sanitaire. Des promenades étendues dans l'île déserte, mais des plus pittoresques, ont bien diminué les amertumes de notre quarantaine et charmé nos ennemis.

Nos compagnons, nous médecins en particulier, nous nous imaginions que sortant d'un bateau infecté, avec des bagages dont quelques-uns avaient voisiné avec les rats morts, nous aurions à subir certaines épreuves de désinfection : il n'était question de rien .

M. Jacques disait bien qu'il serait bon de se faire inoculer, mais personne pour l'imposer et faire valoir les avantages de l'inoculation. Nous-mêmes, consultés par nos amis, nous étions fort embarrassés pour émettre un avis.

Cette situation se prolongeant, le samedi, après en avoir causé avec mes confrères, j'envoyai à M. Catelan un télégramme le priant de venir répondre lui-même aux questions qui nous étaient adressées et donner des instructions positives sur ce qu'il y avait à faire.

Sur la question des injections préventives et préservatrices, l'avis de M. Catelan fut formel. Il fallait les faire. Elles étaient d'ailleurs, d'après lui, sans inconvénients, et il nous affirmait que sur 7 ou 800 cas où il les avait vu pratiquer, pas un seul cas de peste ne s'était manifesté.

Pourquoi n'avaient-elles pas été conseillées tout d'abord ? C'est, chose incroyable, qu'on n'avait pas de sérum frais à Marseille ni au Frioul. Il en restait encore une certaine quantité de l'épidémie du Laos ; on en attendait de Paris depuis trois jours !

Le soir même, on commença les injections avec ce qui restait de sérum, et, pour donner le bon exemple, les médecins de la croisière furent les premiers à se faire inoculer. Le lendemain, dimanche, la sérum nouveau arrivait enfin, et, sur 174 que nous étions, 165 subirent l'opération.

La visite de M. Catelan nous valut aussi

quelques mesures de désinfection, au moins pour la forme. L'étuve était un peu redoutée. Les vêtements de M. Demons et de M. Chauffard, qui avaient été plus directement en contact avec le malade, sortirent de l'étuve du Sénégal dans un état qui les rendait immettables. La casquette de M. Demons, en particulier, est restée légendaire dans la croisière.

On n'exigea pas un pareil sacrifice pour les vêtements de nos compagnons ; le linge de corps seul passa à l'étuve, mais soumis à une température convenable et suffisante.

Pour les autres vêtements, ils restèrent dans les malles qu'on désinfecta fermées, avec des pulvérisations de sublimé.

Rien à dire sur ces mesures si ce n'est qu'elles ont été prises bien tardivement, ne donnant pas aux personnes qui les voyaient appliquées l'idée que l'administration sanitaire les considérait comme bien nécessaires et même bien utiles...

Je serai bref maintenant sur les derniers jours de notre quarantaine. Malgré le bon état de santé de tous et l'accomplissement de toutes les prescriptions sanitaires, on tenait à nous garder dix jours pleins à partir de notre débarquement au Frioul, ce qui nous conduisait au lundi 30. Marseille ne se souciait pas de nous recevoir. Il nous sembla que la mesure était sévère ; des instances furent faites pour en abrégier la durée. M. Poincaré agissait auprès du préfet ; de notre côté, nous réclamions l'intervention de notre collègue, M. Proust.

C'est au préfet que nous dûmes notre libération le vendredi 27, après sept jours pleins de lazaret et huit jours après le second cas de peste déclaré. On tenait, paraît-il, beaucoup à nous garder, car M. Proust, qui avait répondu en faveur de la libération après sept jours, eut sa dépêche gardée dans les bureaux sanitaires ; elle ne nous a jamais été communiquée, et ce fut le préfet seul qui usa de son autorité pour nous donner notre exeat.

Celui-ci nous fut remis avec un passeport sanitaire de surveillance administrative limitée à trois jours. La plupart d'entre nous passèrent à l'étranger, et, de surveillance après notre arrivée à Marseille, il ne fut jamais question.

Telle est la relation exacte de la petite épidémie de peste à bord du Sénégal qui nous a fourni l'occasion d'expérimenter, par nous-mêmes, les mesures protectrices employées contre le fléau qui, depuis longtemps, menace l'Europe.

Bien loin de moi la pensée d'incriminer le Service sanitaire dans la personne de nos confrères, dont nous nous plaignons à reconnaître la courtoisie, la science et le dévouement. Au Frioul, pour la construction duquel on a dépensé des sommes considérables, on manque de tout, faute d'argent. Et c'est au moment où la peste est à nos portes qu'on peut invoquer une pareille excuse et qu'on raye du budget les sommes nécessaires pour l'entretien d'un lazaret à la porte de Marseille, plus exposée que toute autre ville à recevoir des ports de la Méditerranée des navires contaminés !

La question sera, je l'espère, portée devant une autre assemblée plus compétente par M. Poincaré. Ici, et devant cette Académie gardienne de la santé publique, il me reste à relever les fautes graves qui ont été commises et les lacunes observées dans l'application des mesures sanitaires.

La première faute capitale a été de nous embarquer sur un bateau à qui a manqué, avant le départ, une inspection sanitaire suffisante, aussi bien de la part des Messageries maritimes que du Service de santé lui-même. Si la cale et les soutes avaient été visitées et convenablement explorées, on aurait trouvé le corps du délit et la patente nette n'aurait pas été délivrée. Je n'ai pas à rechercher à qui incombent les responsabilités.

Un second fait, qui nous a particulièrement émus, c'est le manque de sérum anti-pesteux à bord du *Sénégal*, sur un na-

vire qui fait le service des côtes de la Méditerranée et un séjour réglementaire de quarante-huit heures à Alexandrie, port depuis longtemps contaminé. À ses autres étapes de Port-Saïd et de Beyrouth, le Sénégal touchait aussi à des ports qui n'avaient pas été à l'abri de la peste. Dans le cas actuel, les conséquences ont été déplorables, puisqu'il y a eu mort d'homme. Une ou plusieurs injections faites au début chez notre malade atteint de peste bubonique, de forme en apparence bénigne, lui eussent probablement sauvé la vie, comme elles l'ont fait chez le second malade contaminé.

Nous avons été aussi singulièrement étonnés quand nous apprenions que, quatre jours après notre arrivée au Frioul, on manquait encore de sérum pour nous faire ainsi qu'à l'équipage du Sénégal, les injections préservatrices. Je ne crois pas que ce soit de la faute de l'Institut Pasteur.

N'y a-t-il pas lieu aussi d'être surpris que, le cas suspect étant reconnu véritablement pesteux, on ait laissé sur le bateau infecté, pendant plusieurs jours, les passagers, et plus longtemps encore, une semaine entière, l'équipage du Sénégal déjà si éprouvé ? On répond que le débarquement n'était pas possible, rien n'étant prêt pour nous recevoir et nous interner. C'est précisément ce que nous sommes en droit de reprocher, moins peut-être aux agents du Service sanitaire qu'à ceux qui, en refusant les crédits nécessaires, les mettent dans l'impossibilité d'accomplir leur devoir.

Que dirai-je maintenant de l'installation au Frioul ? Lazaret ne dit pas un lieu de délices. Mais puisqu'on a fait un grand établissement sanitaire, ne serait-il pas sage de pourvoir à son entretien et d'assurer son bon fonctionnement, et au lieu de prendre pour modèles les lazarets de certains pays réputés pour leur saleté et leur mauvaise installation, imiter les Japonais, par exemple, qui ont, paraît-il, dans le lazaret de Nagasaki, pour les victimes des quarantaines, des hôtels de premier ordre ?

On objectera que les grandes épidémies sont rares, et que des années se passent quelquefois sans qu'on ait à utiliser ces lazarets. Rien n'oblige à y avoir des services permanents et coûteux ; mais pourquoi n'avoir pas ce que j'appellerai un plan de mobilisation qui permette le cas échéant, de pourvoir dans un bref délai, chose facile à la porte de villes comme Marseille, Bordeaux, Dunkerque, aux nécessités matérielles des personnes soumises aux quarantaines. Après la récente épidémie du Laos, cette incurie semble incompréhensible et sans excuse.

Quant aux mesures de désinfection dont nous n'avons pas à discuter la valeur, et qui sont réglementées d'après les données de la science et de l'expérience, est-il admissible qu'elles ne soient pas appliquées immédiatement, dès le débarquement des passagers et des bagages qui, venant d'un bâtiment contaminé, peuvent infecter à leur tour le lazaret qui devrait leur assurer la sécurité ?

Ajouterai-je encore un fait qui m'a stupéfié ? La veille de notre départ du Frioul, nous avons lu dans les journaux que la peste était à Naples. M. Catelan, à qui j'en parlai, me dit qu'il avait vu aussi cette nouvelle dans le journal, qu'alors il s'était empressé de télégraphier à Paris d'où la chose lui fut confirmée, en lui disant de plus que la peste était à Naples depuis un mois, mais qu'on le tenait caché ! Or trois bateaux venant de Naples sont arrivés ce jour-là à Marseille ! À quoi donc servent les agents consulaires ?

En faisant à cette tribune la relation de cette fâcheuse aventure, ne croyez pas que je veuille faire ici d'inutiles récriminations. Le hasard ayant fait qu'un certain nombre de médecins des plus autorisés, et avec eux des hommes distingués de toute carrière, fort capables d'apprécier ce qui se passait sous leurs yeux, aient pu constater par une expérience personnelle combien le service sanitaire avait été défectueux dans l'épidémie du Sénégal, il était de mon devoir de porter, comme ils me l'ont demandé, ces faits à la connaissance de l'Académie. Je crois faire œuvre

d'utilité publique en la saisissant de cette question de protection sanitaire et en la priant de formuler elle-même les conclusions qui découlent des faits que je viens d'exposer. Gardienne de la santé publique, c'est à elle de réclamer de l'autorité les réformes qui s'imposent dans l'application des mesures sanitaires.